

## Protocole sanitaire LPO Auvergne Rhône Alpes – Animations grand public en extérieur

### ▪ Organisation de l'animation pour la protection des personnes :

- Animation sur inscription obligatoire, avec prise de nom/coordonnées.  
Si c'est le partenaire financier qui prend les inscriptions, s'assurer qu'il recueille tous les éléments et transmet toutes les informations à l'animateur en amont de la sortie.
- Limiter strictement le nombre de participants à 9 (10 maximum au total avec l'animateur/ les animateurs), les recommandations officielles actuelles étant de limiter les regroupements à 10 personnes maximum.
- Le covoiturage entre participants ne sera pas recommandé.
- Imposer un âge minimum (proposition : 6 ans), car en deçà, les enfants ne sont pas en mesure de comprendre/appliquer les gestes barrières.
- Au moment de la prise d'inscription, les participants seront informés des conditions mentionnées dans ce protocole. Il leur sera demandé d'apporter et de porter obligatoirement un masque pendant toute la durée de l'animation, ainsi que d'avoir du gel hydroalcoolique personnel avec eux .
- Pas de participation d'enfants sans adulte responsable (déjà le cas dès lors que les éducateurs à l'environnement ne sont pas diplômés du BAFA).
- La LPO/ les animateurs se réservent le droit de refuser la participation à la sortie à toute personne n'étant pas inscrite, ne respectant pas les gestes barrières, ou n'ayant pas apporté le matériel de protection demandé (masque individuel et gel hydro alcoolique).
- Quelques masques jetables seront à disposition de l'animateur lors de chaque animation pour pallier à un éventuel problème technique (élastique d'un masque qui se casse...).
- En début de chaque animation, l'animateur précisera les gestes barrières, ainsi que certains éléments du protocole, afin de s'assurer que les participants les connaissent, les comprennent et les appliquent, mais aussi afin de prévenir tout reproche de mise en danger/contamination à l'encontre de la LPO AuRA.  
Lorsque/si ceux-ci sont mis en place, les protocoles de désinfection du matériel d'animation seront aussi présentés aux participants dans ce même objectif.  
Un petit texte reprenant les éléments à présenter sera mis à disposition des animateurs afin d'harmoniser le discours.  
Les participants seront invités à se frictionner les mains avec leur propre gel hydro alcoolique en début d'animation et l'animateur fera de même. Il leur sera demandé de porter leur masque pendant toute la durée de l'animation, de maintenir une distance d'un mètre entre chaque personne (hors membres d'un même foyer).

- Les animateurs devront avoir à leur disposition pendant l'animation un flacon de gel hydro alcoolique.
- Les animateurs porteront un masque pendant toute la durée de l'animation. Le port d'une visière en complément est envisagé. Pendant les temps d'arrêt, et en respectant une distance de 2 mètres minimum avec les participants, les animateurs pourraient ôter leur masque en gardant la visière. (Sur la base GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DE REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES Post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19\_ Ministère des sports Edition au 11 mai 2020. S'il faut respecter un espace de 4m<sup>2</sup> autour de chaque personne (pour des pratiques sans masques, cela implique 1mètres devant minimum, mais on peut prévoir large).
- Il est recommandé aux animateurs de laver leurs vêtements personnels après chaque animation. (Possibilité de contact involontaire ou spontané, notamment avec les enfants).

#### ▪ Usage de matériel pédagogique :

- Pour l'instant, et jusqu'à élaboration de protocoles complémentaire liés à l'usage du matériel, les animateurs n'emploieront dans le cadre des sorties aucun matériel d'animation susceptible d'être échangé entre participants ou d'être réutilisé lors d'une animation suivante. Seuls peuvent être envisagés la distribution d'un outil à usage unique, préparé en amont dans le respect des consignes d'hygiène (main lavées juste avant, port de masque pendant la préparation, conservation dans une pochette propre manipulée dans les mêmes conditions, ou neuve). Par exemple, une feuille imprimée par participant, qui repartira avec, ou bien une « carte nature » à décorer avec des éléments naturels. Les conditions de préparation de ces outils seront présentées aux participants.

La manipulation et la distribution par l'animateur du matériel distribué se feront juste après désinfection des mains au gel hydro alcoolique, et les participants ne se serviront pas eux-mêmes « dans le paquet » pour éviter qu'ils ne touchent les feuilles des autres. La distribution pourra se faire au sol pour respecter les distances, ou individuellement, par l'animateur, en veillant à respecter la plus grande distance possible avec les participants.

- Les animateurs pourront montrer/présenter des outils/image/ fiches plastifiées aux participants. Ces supports, s'ils sont réutilisables, doivent être lavables et devront être rangés dans une pochette/sac lavable, et seront nettoyés avant la prochaine animation. (Eau savon, ou gel hydro alcoolique, ou alcool, ou javel ou produit virucide norme NF EN 14476) en respectant un lavage préalable des mains et le port du masque. S'ils sont jetables, il faudra prévoir un sac poubelle et les y ranger dès la fin d'utilisation.
- L'animateur rangera son masque jetable ou lavable dans un contenant approprié après usage.
- Les participants peuvent faire usage (individuellement) de leur matériel personnel durant les activités. Il peut ainsi leur être proposé, au moment des inscriptions, de ramener du matériel utile à l'animation : jumelles, crayon, carnet, loupe...